
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE PROJET

Janvier 2001
Mise à jour août 2005

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Dès sa réception par le ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222
Internet : www.menv.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception Numéro de dossier
---	--

1. Initiateur du projet

Nom :	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Adresse :	1000, boulevard Arthur-Sicard ----- Bécancour ----- (Québec)
Téléphone :	(819) 294-6656
Télécopieur :	(819) 294-9970
Courriel :	lanciault@spipb.com
Responsable du projet :	Jean Lanciault

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	AUNCUN CONSULTANT DE CHOISI PRÉSENTEMENT
Adresse :	----- -----
Téléphone :	()
Télécopieur :	()
Courriel :	
Responsable du projet :	

3. Titre du projet

Dragage d'entretien aux installations portuaires de Bécancour

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Depuis l'obtention du décret de 606-99, le port de Bécancour a procédé à des dragages d'entretien aux années suivantes 2000 à 2006. Quelques modifications ont été apportées au décret 606-99 soit le décret 804-2001 et le décret 1107-2003.

- 1- Dragage de type « à benne preneuse » moins de 5000 m³
- 2- Augmentation des quantités à draguer 10 000 m³ maximum

Les volumes suivants ont été dragués : 2000 : 4734 m³ ; 2001 : 5252 m³ ; 2002 : 5122 m³ ; 2003 : 4650 m³ ; 2004 : 9940 m³ ; 2005 : 5891 m³ ; 2006 : 6059 m³ et en 2007 quantité prévue de 6000 m³

Ces dragages énumérés ci-dessus nous ont permis de rattraper la limite du dragage de 1995 (limite officielle en force) et aussi commencer à ouvrir la limite supérieure d'avantage (voir annexe A)

Considérant l'achalandage du port de Bécancour depuis les cinq dernières années et les nouveaux contrats de sel, l'importance du dragage d'entretien et de maintenir la profondeur navigable à 10,67 m est primordiale pour l'activité économique de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et des entreprises utilisatrices du parc industriel.

Le but principale de ce projet est d'obtenir un nouveau décret pour une période additionnel de 10 ans à celui qui se termine au 31 décembre 2008.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet est localisé dans le fleuve Saint-Laurent au nord du bloc 2 du cadastre de la paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly, lot de grève et en eau profonde, bloc 293 du fleuve Saint-Laurent. Ci-joint en annexe A, la carte index de la compilation cadastrale localisant le projet.

Les sédiments seront déposés sur les terrains localisés sur le bloc 2 du cadastre de la paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly et sur les lots 708-partie au nord de l'usine Chemprox (lot 708-72) entre la rue Henri-Vallières et le boulevard Alphonse-Deshaies.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Les terrains nécessaires pour effectuer les travaux appartiennent à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Phase 1 : Caractérisation des sédiments de dragage de l'année précédente

Phase 2 - Transport de sédiments

Excavation et transport de sédiment secs, provenant d'années antérieures (zone A), sauf celle de l'année précédente, et ayant été caractérisé comme étant conforme.

Nivellement des sédiments dans la zone C

Phase 3 – Relevé bathymétrique

Relevé bathymétrique de la darse

Phase 4 - Dragage

Dragage mécanique à l'aide d'une drague à benne preneuse dans des maries-salopes.

De 6000 T à 20 000 T

Transport des sédiments dans des camions hors route vers la zone A.

Surveillance en continu de la mesure de la turbidité à la prise d'eau de la centrale Gentilly, incluant des mesures d'urgence d'arrêt des opérations des activités de dragage en cas de dépassements.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage,

espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

Les travaux sont situés en zone industrielle le long du fleuve Saint-Laurent à l'intérieur du territoire d'activités de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Le milieu a connu peu de modifications depuis la dernière étude d'impact concernant le dragage d'entretien. En effet, seulement Petresa Canada et TransCanada Énergie comme nouvelles industries se sont installées dans le parc industriel; par contre une usine a fermée ses portes soit Norsk Hydro Canada inc.

De plus, la seule étude d'impacte relié à un projet près de la zone portuaire est le terminal de vrac liquide opéré par la compagnie Somavrac.

La qualité de l'eau dans le secteur avoisinant le port est, en général, satisfaisante. Elle est toutefois altérée par des apports urbains et industriels, ainsi que par les tributaires situés sur la rive sud du fleuve, en amont des installations portuaires. La qualité physico-chimique de l'eau est généralement meilleure dans le chenal qu'à proximité des rives.

Les ressources biologiques de la région de Bécancour ont été considérablement modifiées depuis 1970, à la suite de l'implantation d'installations portuaires et, en particulier, des opérations de dragage reliées à ces installations. Mais, le secteur comprend encore de vastes étendues de battures, de marais, ainsi que des champs agricoles en bordure du fleuve qui fournissent divers habitats propices à de nombreuses espèces sauvagines.

Le milieu humain dans lequel s'insère le projet est situé dans un vaste territoire voué et reconnu comme tel, par tous les niveaux de gouvernement, à l'activité industrielle.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les activités de dragage entraîneront une remise en circulation de sédiments fins au site de dragage, qui se traduira par une augmentation de la turbidité en aval. L'excavation détruira donc temporairement la faune benthique sur la superficie à draguer. Compte tenu qu'à cet endroit, la faune benthique n'est pas particulièrement riche ou diversifiée, l'impact sur celle-ci ne peut être qualifié de significatif. En aval, l'effet pourra être plus important mais il sera local et temporaire.

Une fois les travaux de dragage réalisés, l'exploitation portuaire se poursuivra normalement. Il n'y aura donc pas d'augmentation d'effet négatif sur l'environnement.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Compte tenu que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour désire obtenir un nouveau décret d'une durée de 10 ans pour ses activités de dragage, elle tient à continuer la méthode décrite précédemment pour les 10 prochaines années.

Advenant la vente du terrain de la zone C à des fins industrielles, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour procéderait au transport (enlèvement) des sédiments secs à l'intérieur de la zone A seulement.

Considérant que selon les relevés bathymétriques depuis les années 2000, nous gagnons du terrain à chaque année sur l'ouverture de la darse d'origine en effectuant des dragages d'environ 6000 à 10 000 T.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Considérant l'espace disponible d'entreposage des sédiments dans la zone A, aucune phase ultérieure est envisagée présentement.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

Présentation multimédia au siège sociale de la Société d'un dragage typique. Des plans, rapports de laboratoire et études pourraient être consultés par le public.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Aucunes remarques additionnelles.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 12/09/07 par

